



Vice cache ou pas ? véhicule d occasion acheté a un particulier

Par **jo22**, le **01/08/2016** à **23:40**

bonjour .

le 31/03/2016 j achete une toyota avensis (160 000km. 2008) a un particulier(j ai essayé le véhicule 15 jours avant pas de soucis, le jour de la signature pas de nouvel essai nous signons l acte de cession dans un cafe, le lieux de rdv étant éloigné de nos 2 villes)

Ct Ok, entretien toyota a 150 000 km RAS

4 jours apres l achat je constate que la voiture tremble entre 80 et 100km/h. je préviens le vendeur, il ne comprends pas . depuis (4 mois) je suis allé plusieurs fois au garage : équilibrage, inversion des pneus, achat de pneus neufs... j en suis a 500€ de frais et Toyota n a aucune idée de la panne (il faudrait démonter mais mon assistance juridique me l a formellement déconseillé)

le mécano pense à une transmission ou à la boite .

ma question :

cela passe t'il en vice cache ????

le doute : vice antérieur a la vente, pièce d usure ...

le vendeur refuse le remboursement du véhicule il faudra donc aller au tribunal et les frais vont vite monter...ca peut faire mal si je perds.

pour info d après Toyota :

le cardan vaut 650€ et si c est pas le bon re-650€ pour ensuite changer la boite si la panne n est pas résolue.

merci de vos conseils

.

Par **janus2fr**, le **02/08/2016** à **07:46**

Bonjour,

Il n'y a pas vice caché puisque un essai du véhicule avant l'achat vous aurait permis de constater ce "tremblement".

Par **jo22**, le **02/08/2016** à **08:34**

j'en ai pas précisé dans mon long texte qu' au début le tremblement était très léger (d ou mon appel au vendeur pour voir s il avait constaté que chose)

mais maintenant 4 mois après je sais que j ai passé les 85km/h sans regarder le compteur et tous les passagers aussi ... ca tremble de partout .
le problème a évolué dans le temps

Par **janus2fr**, le **02/08/2016** à **08:42**

Le problème reste le même, même léger au moment de la vente, le tremblement était perceptible, signe donc d'un souci sur le véhicule.

Par **jo22**, le **02/08/2016** à **09:01**

merci janus2fr.

nous avons essayé le véhicule 15 jours avant la vente sans soucis, pas d'essai le jour de la signature. le vendeur m a assuré qu' il n avait rien remarqué et je le crois . je pense que le soucis était la, discret, et n a fait qu' empirer avec le temps. désolé d insister ...

Par **janus2fr**, le **02/08/2016** à **09:14**

Dans ce cas, il va vous falloir prouver par expertise que le problème existait déjà au moment de la vente mais était imperceptible et non pas qu'il est apparu après la vente. Pas toujours facile...

Par **jo22**, le **02/08/2016** à **09:31**

oui je pense que ça va être compliqué... je viens de voir dans le suivi du véhicule qu' en 2013 le vendeur a changé 2 pneus en avril (parallélisme) puis les 2 autres pneus en juin (parallélisme) et encore un nouveau parallélisme en octobre de la même année..de plus 5 mois avant la vente il a changé les 2 pneus arrière et a fait une géométrie en plus du parallélisme avant de l amener (10 jours) au contrôle des 150000 km chez toyota